REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260902-2026_08_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 02 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – C.ROLLAND – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 25 août 2026
Absents excusés : L.CELLIER pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.SOUNDRON pouvoir donné à M.LEFORT – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
Absents : -
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-08-08 : FINANCEMENT DUPOSTE DE CHARGÉ DE MOBILITÉ AVENANT 1

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au bureau communautaire du 26 juin dernier, il a été décidé de faire un avenant n°1 de la convention financière relative à la participation des communes pour le financement du poste de chargé de projet « Mobilité » (mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables).

Cet avenant porte sur la prolongation de 3 ans du mode de financement de ce poste : 50% pris en charge par QC et 50% par les communes, soit jusqu'au 31/08/2029.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de valider cet avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX * MORBIHAN * 56250

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du